



Membre de la
Fédération Suisse de Karaté
Membro della
Federazione Svizzera di Karate
Mitglied des
Schweizerischen Karate-Verbandes



Membre de l'Union des Sociétés Sportives de la Ville de Fribourg (USSVF)
Membre de l'Association Fribourgeoise des Sports (AFS)
Membre de l'Association Vaudoise-Fribourgeoise de Karaté (AVFK)
Moniteurs Diplômés Jeunesse+Sport (J+S)

L'Adresse postale :

Karaté-Club Cobra
Case postale 65
1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail : info@kccobra.ch

Les Moniteurs:

Reynald OLIVIER
Philippe GOMEZ
Julien RISSE

Gonzalo ARANGUIZ Sébastien CASENAVE
Matthieu BÜRGISSER Stéphanie SPICHER
Elisabeth FIORAVERA GOMEZ

La Salle d'entraînements :

Dojo du Guintzet
Av. Jean-Paul II 13
1752 Villars-sur-Glâne

Le Responsable Technique :

Reynald OLIVIER
☎/☎ : 026 422 31 90
portable : 079 423 32 76
e-mail : reynald.olivier@kccobra.ch

1 mois d'essai gratuit

TARIFS DES COURS

Cotisation Cardio-Training :

Les cotisations donnent accès à tous les cours selon le programme ci-dessous. Elles sont à payer même en cas d'absence, sauf pour de longues périodes et doivent être acquittées à l'avance par bulletin de versement.

	Cotisation	trimestrielle	semestrielle	annuelle
Apprentis - Etudiants - Chômeurs - AI		Frs 85.-	Frs 150.-	Frs 280.-
Adultes		Frs 110.-	Frs 200.-	Frs 380.-
Par leçon		Frs 15.-		

Une réduction de 25% est accordée à chaque membre d'une même famille et sera déduite du montant annuel lors de la dernière cotisation de l'année (quelque soit le mode de paiement choisi, à l'exception du paiement par leçon).

			<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
Cours Adultes (dès 16 ans)	Introduction	<i>sept-déc</i>	18h30-20h00				
	Libre	<i>Tous niveaux</i>	17h30-18h30	20h30-21h30			
	Base-Movens	<i>Tous niveaux</i>	18h30-20h00				
	Avancés (dès vert)					19h30-21h30	
	Karaté-Jutsu	<i>Adultes +40 ans</i>					12h15-13h30
Cardio / Condition	<i>+16 ans</i>			20h30-21h30			
Cours	Compétition <i>(dès orange)</i>	<i>Kata, tous</i> <i>Kumite, +14 ans</i>		19h30-20h30			18h30-20h00

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le contrat d'inscription doit être rempli après le mois d'essai, en deux exemplaires. L'original sera retourné au membre et le duplicata restera au secrétariat. Ils doivent être lisiblement remplis, complets et signés par les deux parties. 1 photo-passeport sera jointe à l'inscription.
2. Le présent contrat entre le (la) soussigné(e) et le Karaté-Club Cobra est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié par courrier postal au moins 3 mois à l'avance pour le 30 juin ou le 31 décembre de chaque année. **La cotisation est due jusqu'au terme du contrat, soit jusqu'au 30 juin ou 31 décembre.**
3. Les **cotisations** se paient d'avance à chaque leçon ou trimestriellement, semestriellement ou annuellement, au plus tard à la fin du premier mois de la période, selon les tarifs suivants :

CATEGORIE

COTISATION

Veuillez cocher la case appropriée !

Etudiants, Apprentis,
Chômeurs

Frs 15.- par leçon
 Frs 85.- par trimestre Frs. 150.- par semestre Frs. 280.- par année

Adultes

Frs 15.- par leçon
 Frs 110.- par trimestre Frs. 200.- par semestre Frs. 380.- par année

Les périodes de cotisation sont fixées sur l'année civile (de janvier à décembre). En cas d'inscription en cours de période, un pro rata sera établi pour les mois restants.

4. Une **réduction de 25%** est accordée à chaque membre d'une même famille et sera déduite au pro rata sur le montant annuel de chaque cotisation lors du dernier versement de l'année en cours.
5. Toute modification des cotisations est cependant expressément réservée, moyennant avertissement par écrit deux mois avant son entrée en vigueur.
6. Le paiement des cotisations se fait même en cas d'absence aux entraînements. En cas de **non-paiement** dans le délai imparti, **un seul rappel** sera transmis (par tél, courriel ou courrier postal). Une procédure de poursuite sera ensuite engagée (commandement de payer par l'office des poursuites). Les frais de procédure seront à la charge du membre. Une **suspension** du contrat peut être uniquement demandée **par écrit** en cas de maladie ou d'accident, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas d'absences prolongées (service militaire, études à l'étranger, grossesse, etc...). La date de réception faisant foi. Les mois suspendus seront déduits au pro rata et reportés sur la cotisation suivante.
Tout changement d'adresse, de coordonnées téléphonique, de situation professionnelle, la fin d'études, etc... doivent être signalés **par écrit** à l'adresse postale du Club dans les plus brefs délais.
7. En supplément du premier versement, **un montant de Frs. 10.- est dû à titre de finance d'inscription.** Chaque membre acquittera une **participation annuelle aux frais d'entretien du Dojo de Frs. 50.-** (avec rabais-famille) ou pourra intégrer un groupe d'entretien du Dojo (prière de s'annoncer au secrétariat).
8. Les membres ont accès aux infrastructures du Club pendant les heures d'ouverture, ainsi qu'aux cours selon l'horaire. Il n'y a pas d'entraînements durant les jours fériés. Les modifications éventuelles des horaires durant les vacances scolaires sont affichées au Club.
9. L'**assurance-accident** est à la charge de chaque membre. Le Karaté-Club Cobra décline toute responsabilité en cas d'accident lors des entraînements et utilisation des installations et locaux, ainsi que pour les objets oubliés, échangés ou volés.
10. Les **frais pris en charge par le Club** sont les suivants : une participation aux activités sociales du Club.
11. En cas de **litige** au sujet du présent contrat, le for est à Fribourg.
12. Le présent contrat annule et remplace les dispositions contractuelles prises antérieurement.